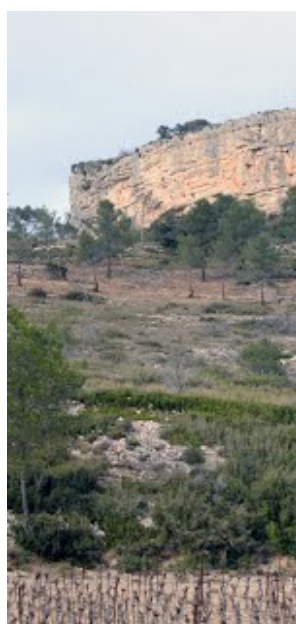




Département de l'Hérault
Communauté de Communes Grand Pic Saint-Loup
Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel



plu

Plan Local d'Urbanisme
> Révision



PIÈCE 5.2A

NOTICE SANITAIRE

Document approuvé le 28/06/2024



Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel
Place de la Mairie
34 160 SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL

Chargés d'études :



Robin & Carbonneau - urbanisme, paysage & architecture
8 Rue Frédéric Bazille - 34 000 MONTPELLIER



Normeco - environnement
8 rue du Puech de Labade - 34 370 CREISSAN



//

Table des matières

1. Assainissement des eaux usées.....	4
1.1. Assainissement collectif.....	4
1.2. Assainissement non-collectif	4
1.3. Adéquation besoins/ressources.....	6
1.4. Bilan.....	6
2. Adduction en eau potable	7
2.1. Ressource	7
2.2. Réseau	7
2.3. Consommation	7
2.4. Adéquation besoins/ressources.....	7
2.5. Bilan.....	9

//



1. Assainissement des eaux usées

L'assainissement est une compétence de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. L'assainissement collectif est géré en délégation avec Véolia tandis que l'assainissement non-collectif est géré en régie par le Service Public de Contrôle et de Gestion de l'Assainissement Non-Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

1.1. Assainissement collectif

La commune est dotée d'un Schéma Directeur d'Assainissement depuis 2019.

La commune est équipée de deux systèmes d'assainissement (le système du Bourg et le système de Favas).

Réseau de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif et gravitaire.

En 2018 (conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement de 2018), l'auto-surveillance montre la présence d'eaux parasites provoquant des déversements et une surcharge du système d'épuration principalement par temps de pluie.

Le volume moyen entrant dans la STEP du bourg est d'environ 69m³/j soit 72% de la capacité nominale de la station. Sur les 4

bilans réalisés depuis 2013, la STEP de Favas a dépassé sa capacité 2 fois.

Le SDA a également mis en avant des anomalies sur le réseau (regards et réseau non étanche par endroits, grilles ou gouttières raccordées au réseau d'eaux usées...), un programme de travaux a alors été établi pour supprimer ces différentes anomalies.

Stations d'épuration

La commune de Saint-Bauzille-de-Montmel est dotée de 2 stations d'épuration :

- **STEP Bourg**

Mise en service en 1978, elle alimente le centre-bourg de la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel. Elle est de type boue activée à aération prolongée (très faible charge).

Sa capacité nominale initiale est de 800 équivalents habitants (EH).

- **STEP Favas**

Mise en service en 1997, elle alimente le hameau de Favas.

Sa capacité nominale initiale est de 100 équivalents habitants (EH).

Les 2 stations d'épuration sont dans un état très dégradé et nécessiteraient en l'état de gros efforts de réhabilitation. De plus, elles sont situées en zone inondable du PPRI et ont déjà subi d'importants dégâts suite à des crues. C'est pourquoi, l'option de **réalisation d'une nouvelle STEP a été retenue.**

Le projet de réalisation d'une nouvelle STEP sur la commune est porté par le Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Elle prendra place sur la plaine agricole entre le bourg et le hameau de Favas, en marge du risque inondation. Elle est dimensionnée pour 1 400 équivalents habitants (EH), et remplacera les deux STEP actuelles, en reprenant les effluents du bourg et de Favas. Des études sont en cours pour affiner sa capacité et le type de traitement prévu. Il est toutefois estimé un démarrage des travaux courant 2025.

1.2. Assainissement non-collectif

L'installation d'un système d'assainissement non-collectif est dépendante des contraintes pédologiques, hydrologiques et topographiques.

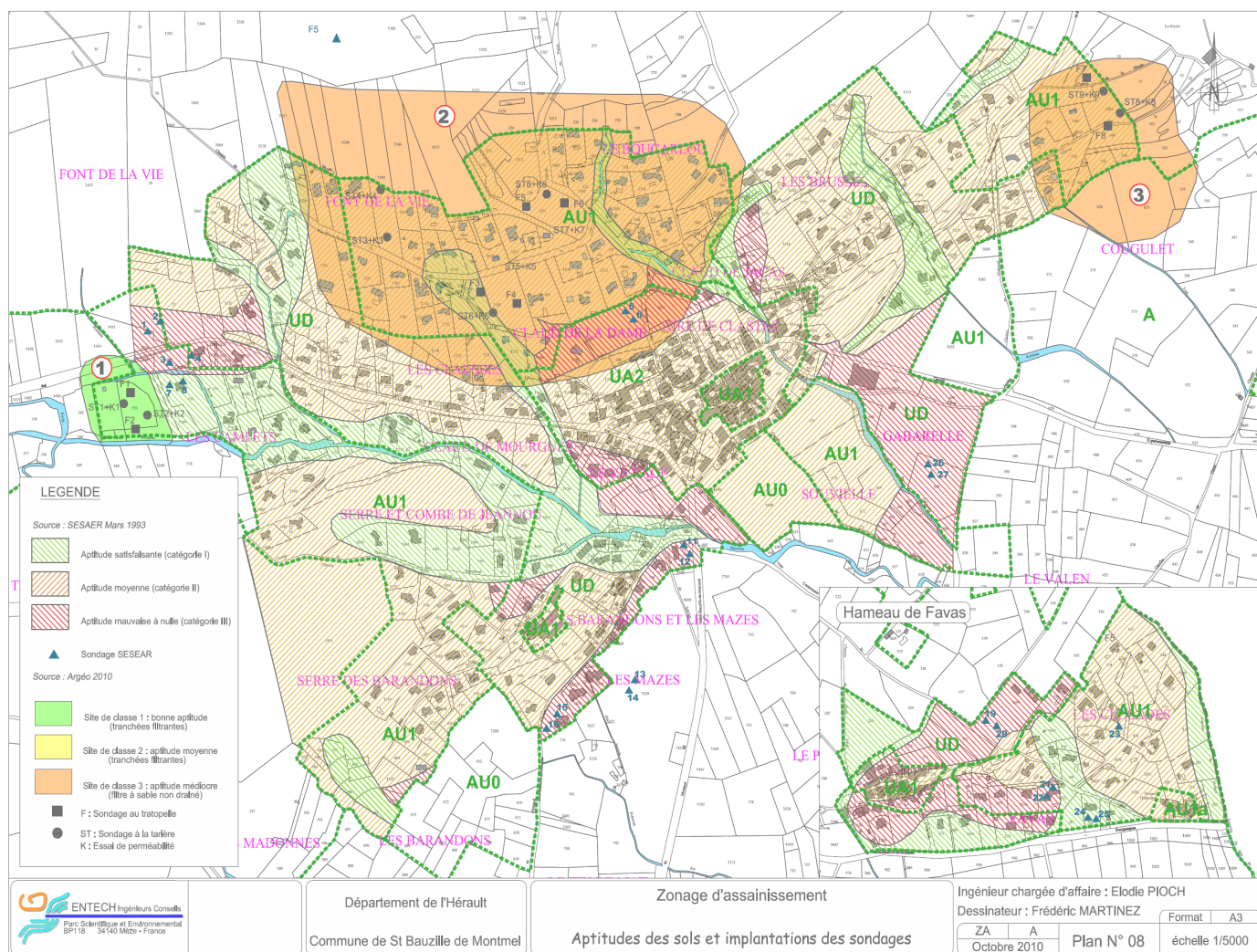
Le SPANC géré par la communauté de commune, réglemente et surveille les installations autonomes.

La commune de Saint-Bauzille-de-Montmel compte 173 installations d'assainissement non collectif (soit environ 433 habitants), regroupées essentiellement dans les zones suivantes :

- La Draille du Font de la Vie ;
- Serre et Combes de Jeannou ;
- Les Closades sur le secteur de Favas ;
- Quelques habitations isolées.



////////////////////////////////////



Aptitudes des sols et implantations des sondages

////////////////////////////////////



En 2023 sur les 173 installations qui ont été contrôlées par le SPANC, 24 installations ont été jugées non conformes.

Pour conclure, suite aux différents diagnostics réalisés depuis la création du SPANC, le taux de conformité est de 86,36%.

Suite à l'analyse de différents critères (le substrat et son type d'altération, la profondeur du sol, la succession des horizons et l'hydromorphie), le SDA a établi une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (page suivante).

Cette carte a été réalisée en tenant compte des paramètres d'ordre géologique, hydrogéologique, pédologique et morphologique. Elle classe les différents types de sols d'après leur aptitude à recevoir un dispositif d'assainissement autonome.

1.3. Adéquation besoins/ressources

Le PLU prévoit de modérer la croissance démographique communale. Les opérations déjà programmées et en cours de construction permettent un accroissement théorique de la population de +190 habitants, à l'horizon 2035.

En l'état actuel, les stations d'épuration communales, au vue de leur état de dégradation, ne pourraient pas absorber la hausse d'effluents que vont représenter l'accueil de cette nouvelle population.

Toutefois, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a pour projet la construction d'une nouvelle station d'épuration remplaçant les deux STEP actuelles, avec une capacité nominale estimée à 1 400 EH (contre 900 EH actuellement).

1.4. Bilan

Le PLU prévoit de modérer l'accueil d'une nouvelle population, qui est estimée à 80/100 nouveaux habitants à l'horizon 2035. Il ne s'agit donc pas d'une hausse significative de population.

Les autorisations d'urbanisme pourraient être contraintes tant que la nouvelle station d'épuration n'est pas réalisée et mise en service. La future STEP permettra à terme de répondre aux besoins identifiés et planifiés dans le PLU.

Ainsi, le projet communal n'a pas d'incidence en terme d'assainissement des eaux usées.



2. Adduction en eau potable¹

¹ Attestation de la desserte en eau potable du 31/03/2021 (CEREG)

Attestation de la desserte en eau potable et de la ressource mobilisable pour la défense incendie du 26/04/2024 (CEREG)

2.1. Ressource

La commune de Saint-Bauzille-de-Montmel est alimentée en eau potable dans le cadre de l'unité de distribution (UDI) de FONTBONNE Haut Service du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne. Le rendement du réseau du Syndicat GC est de 82,2% en 2022, il a atteint le rendement Grenelle 2 fixé à 71 % (source : RPQS 2022).

Les ressources sollicitées en temps normal sont :

- Le captage de Fontbonne Mougères situé sur la commune de Galargues. Ce captage dessert également l'UDI de Fontbonne bas service.
Le captage a un débit autorisé de 300 m³/h sur 20h soit 6000 m³/j.
Le traitement comporte :
 - Une première étape de désinfection par UV. La turbidité est contrôlée en continu, en cas de dépassement du seuil (1 NFU), l'exploitation du site est arrêtée.
 - Une deuxième étape de désinfection au chlore gazeux.Un pompage de reprise permet de plus d'alimenter le réservoir haut service à partir du bas service ce qui permet de bénéficier de la ressource complémentaire ci-après et de l'interconnexion associée
- Le captage du Peillou situé sur la commune de Saint Hilaire de Beauvoir. La capacité de pompage du forage est de 50 m³/h (1 200 m³/24h) l'eau est envoyée dans une bache de reprise

après désinfection au chlore gazeux. Les pompes de reprises injectent l'eau traitée sur la conduite d'adduction issue du réservoir de tête et interconnectée avec l'UDI du Bérange via le site de la « Pierre Plantée » sur la commune de Beaulieu. L'eau pompée est envoyée au réservoir de tête du haut service de Fontbonne d'une capacité de 2500 m³.

En complément, la commune peut-être alimentée par une nouvelle ressource : l'UTEP des Boulidou. Ce site de traitement est situé sur la commune de Saint-Hilaire-de-Beauvoir, au lieu-dit «le Bois de Peillou». Ses capacités de productions sont de 7200 m³/j.

2.2. Réseau

Ouvrage de stockage

La commune dispose de deux réservoirs :

- Réservoir haut service capacité 500 m³ situé au pied du Puech des Mourgues
Altitude radier : 168 m NGF
Altitude trop plein: 172m NGF
- Réservoir bas service capacité 250 m³ situé au lieudit Draille de la fontaine de la vie.
Altitude radier : 133 m NGF
Altitude trop plein: 138m NGF

Chaque réservoir dispose d'une lyre incendie permettant le stockage minimum de 120 m³ pour la défense incendie. Au total, 240 m³ sont donc dédiés à la défense incendie. De plus, la commune dispose de 22 poteaux incendie.

Linéaire

Le réseau de distribution de la commune est constitué de conduites en fonte de diamètres 60 mm à 150 mm.

2.3. Consommation

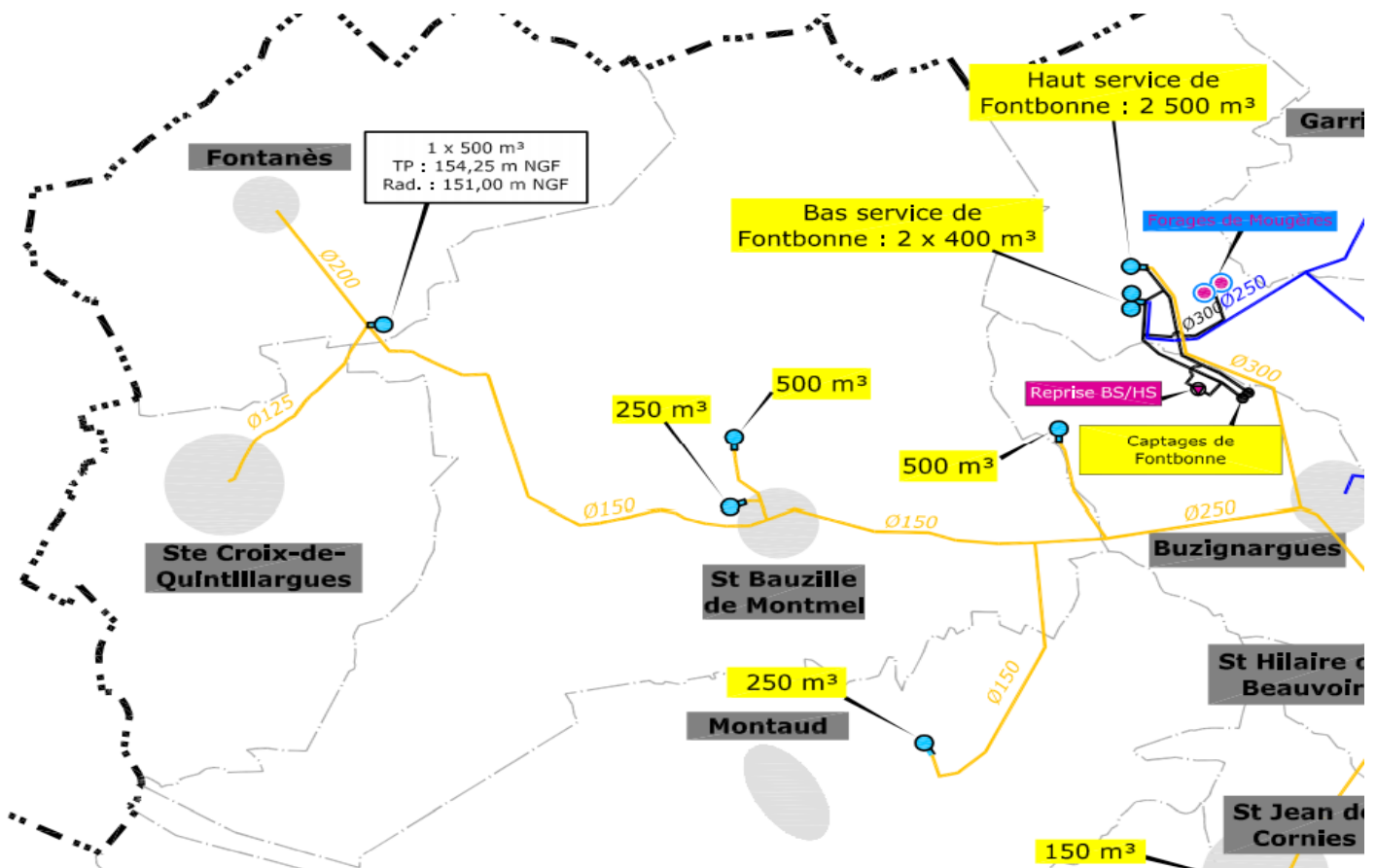
La commune de Saint-Bauzille-de-Montmel compte 562 abonnés en 2022, 11 de plus que l'année précédente (2021). Le volume consommé représente 75 532 m³. La moyenne consommée par abonné (134,40 m³/abonné en 2022) est constante, quoi qu'inférieure aux années 2013 à 2017 et à l'année 2020.

2.4. Adéquation besoins/ressources

Le bureau d'étude technique CEREG a réalisé une attestation de la desserte en eau de la commune. Les données sont les suivantes :

Le tableau ci-après reprend les données de consommations constatées par la société fermière.

Les valeurs prévisionnelles pour 2030 et 2040 sont définies à partir des perspectives de développement sur la commune reprises au titre du schéma directeur du SMGC.



Réseau d'eau potable - CC Grand Pic Saint-Loup



L'évaluation des besoins futurs a été calculée avec les estimations de la révision du PLU (hypothèse haute de +2% annuels d'augmentation de la population), à savoir 1612 habitants en 2040.

• **Incidence sur le stockage :**

La durée d'autonomie des réservoirs en situation moyenne future restera nettement supérieure à 24h. Cette autonomie passera un peu en deçà des 24h le jour de pointe, on notera cependant que l'évaluation des besoins jour de pointe s'avère sur estimée au vue de l'évolution effectivement constatée des consommations.

• **Incidence sur la ressource :**

Cette projection haute de la future population dépasse les estimations utilisées lors de

la réalisation du dernier «bilan besoins-ressources» du SMGC (mis à jour en 2020). Cependant, des dispositions sont prévues par le SMGC pour accroître globalement le potentiel de ressource et répondre à l'augmentation des besoins :

- La mise en service depuis 2021, sur le site de Peilhou à Saint Hilaire de Beauvoir d'une unité de traitement de l'eau brute délivrée par BRL (réalisation de 3 modules de production de 300m³/h ou 6000m³/jour, soit un total à terme de 900m³/h ou 18 000 m³/jour).

Ces dispositions permettront à court et long termes d'équilibrer les ressources et les besoins futurs en situation de pointe, et de disposer d'une marge de sécurité en cas de défaillance d'un des sites de production.

2.5. Bilan

Puisque le projet communal prévoit l'accroissement du nombre d'abonnés d'environ 40 (correspondant au nombre de logements réalisables dans l'enveloppe urbaine), cela représenterait donc environ 5 360 m³ en plus (40*134,40). Ajouté à la consommation effective de 2020, cela représente un besoin estimé à l'horizon du PLU à 80 892 m³, ce qui représente environ 221 m³/jour. Cela est inférieur au estimation du BET CEREG vu précédemment.

Dans ces conditions, les estimations réalisées en 2021 par le bureau d'étude technique CEREG attestant de la desserte en eau potable précisent que :

« Grâce à la construction de l'usine de potabilisation du Peilhou, les estimations d'augmentation de la population de Saint-Bauzille-de-Montmel sont en concordance avec les objectifs d'augmentation et de sécurisation des ressources du SMGC. En conclusion, le SMGC possède les ressources en eau nécessaires à l'augmentation prévue de la population de Saint-Bauzille-de-Montmel. »

Les périmètres de protection des captages constitueront des servitudes attachées à la protection des eaux potables (L.1321-2 et R.1321-13 du Code de la Santé Publique) et des eaux minérales (L. 1322-3 a L. 1322-13 du Code de la Santé Publique).

	Habitants	Abonnés (1,95 hab/abonnement)	Volume annuel (vendu) m ³ /an	Volume journalier moyen vendu m ³ /j	Volume journalier en pointe m ³ / production ³ (coef 2.1)
2018 (RAD 2019)	1 036	505	61 030	167	351
2019 (RAD 2019)	1 036	530	69 827	191	401
2030 *	1250*	641 ⁽²⁾	84 500 ⁽²⁾	231	485
2040 *	1 445*	741 ⁽²⁾	97 593 ⁽²⁾	267	561

* Hypothèses issues du SCoT Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (approuvé en janvier 2019)

(2) Estimations calculées sur la base des ratios du RAD 2019

Évaluation des besoins futurs calculés avec les estimations (hypothèse haute +2%) de la révision du PLU :

	Habitants	Abonnés	Volume annuel (consommé) m ³ /an	Volume journalier moyen consommé m ³ /j	Volume journalier en pointe m ³ / production ³ (coef 2.1)
2040	1612	827	108 872	298	626